

Siège :
Ministère de l'Éducation Nationale

Secrétariat
30, avenue Félix Faure – 75015 PARIS

Défense et Illustration de la langue française

Concours 2007-2008

avec la participation de la Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Classes de CM2

ÉPREUVES DE COMPOSITION FRANÇAISE

Le thème retenu pour l'épreuve de composition française en classe de CM2 sera pour l'année 2008 : **le Rêve**, ou un **sujet libre** proposé par les enseignants.

Avec l'accord de Mesdames les Inspectrices et de Messieurs les Inspecteurs d'Académie, les présidentes ou présidents de sections présenteront le concours à Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation Nationale à l'intention des directeurs d'école.

Tous les travaux seront exécutés **en classe**, donc en temps limité.

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école voudront bien adresser au président de la section de leur département **la meilleure copie de chaque classe de CM2** de leur établissement.

Les meilleures copies (4 au maximum) choisies par les jurys départementaux de l'AMOPA seront adressées à Madame Alphonsine Poujade, Inspectrice d'académie honoraire, présidente du jury national (Secrétariat national de l'AMOPA, 30 Avenue Félix Faure, 75015 Paris).

DATE LIMITE DE REMISE DES TRAVAUX AUX PRÉSIDENTS DES SECTIONS
(par la voie des directeurs d'école)
15 mars 2008

Tous les travaux devront porter avec précision sur la première page
le nom, le prénom et la classe de l'auteur, le nom et l'adresse complète de l'établissement.

Adresse de la section : Inspection académique, Lucette GRAPPY
BP 66 – 89011 AUXERRE CEDEX
ou 21 avenue Courbet 89000 AUXERRE (tél. 03 86 46 95 37)